



Lac-Saguay

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNE PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,
QUE :

Tel que stipulé à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* et selon le *Règlement 2018-12 relatif au traitement des élus municipaux* de la Municipalité de Lac-Saguay, celle-ci à l'obligation de publier annuellement la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux.

Pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

Maire	Rémunération annuelle 2023
Rémunération de base	14 977.92\$
Allocation de base	7 488.96\$
TOTAL	22 466.88\$
Conseillers /ères	Rémunération annuelle 2023
Rémunération de base	4 992.60\$
Allocation de base	2 496.36\$
TOTAL	7 488.96\$

Donné à Lac-Saguay ce 14^{ième} jour de mai 2024

Richard Gagnon
Directeur général



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHILOSOPHY DEPARTMENT

PHILOSOPHY 101

PHILOSOPHY 101: INTRODUCTION TO PHILOSOPHY

